

Compte rendu de séance

Séance du 27 Janvier 2017

L' an 2017 et le 27 Janvier à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie sous la présidence de
MAILLARD Dominique Maire

Présents : M. MAILLARD Dominique, Maire, Mme LAUGERAY Guilaine, Mme BERLAND Annick, M. DAUBIN Noël, M. GALERNE Michel, M. HARY Didier, Mme LELEU Marie-Agnès, Mme PIOTROWSKI Sandrine, M. COLLET Sylvain, Mme VILLEDIEU Béatrice,

Absent(s) Mr GUET Jean-Jacques, Mr PIERRE Didier, Mme GESTIN Stéphanie, Mme LEGRAND Margot,

Absent (s) ayant donné procuration :

Mme PHILIPPE Marie-Line à Mme BERLAND Annick, Mr SZAFRANSKI Stanislas à Mr GALERNE Michel, Mr GODARD Laurent à Mr HARY Didier, Mr JEANDEY Antoine à Mr MAILLARD Dominique, Mme METAYER Marie-Christine à Mme VILLEDIEU Béatrice,

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 10

Date de la convocation : 19/01/2017

Date d'affichage : 19/01/2017

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture

le :

et publication ou notification

du :

A été nommé(e) secrétaire : Mme LELEU Marie-Agnès

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Auto dissolution du SIZA (Syndicat Intercommunal d'Aménagement et gestion de la zone d'Activité de la Vallée du Saule) - 2017 - 041

Répartition de l'excédent aux communes membres du SIZA suite à son auto dissolution - 2017 - 042

Election des délégués communautaires - 2017 - 043

Financement des projets éducatifs du collège Jean Moulin - 2017 - 044

Adhésion au dispositif "Participation citoyenne" - 2017 - 045

Demande de subvention au titre du F.D.I - 2017 - 046

Demande de subvention au titre du FDI pour l' achat et la pose de jeux - 2017 - 047

Auto dissolution du SIZA (Syndicat Intercommunal d'Aménagement et gestion de la zone d'Activité de la Vallée du Saule)
réf : 2017 - 041

Monsieur le Maire expose que la Commune est adhérente au Syndicat Intercommunal d'Aménagement et Gestion de Zones d'Activités (Z.A. de la Vallée du Saule).

Monsieur le Maire rappelle que suite à la parution de la loi NOTRÉ, la compétence des zones d'activités sera transférée de plein droit au 1er janvier 2017 aux Communautés de Communes et d'Agglomération. Ainsi donc, à compter de cette date, l'Agglo du Pays de Dreux reprendra l'aménagement, l'entretien et la gestion de la zone d'activités de la Vallée du Saule sur les communes de Tremblay les Villages et Serazereux.

Vu l'arrêté préfectoral n° 3206 du 6 décembre 1994 portant création du Syndicat Intercommunal d'aménagement et de gestion de la Zone d'Activités de la Vallée du Saule.

Vu l'article 2 des statuts du syndicat précisant que "le syndicat a pour objet l'aménagement et la gestion du parc d'activités la Vallée du Saule"

A compter du 1er janvier 2017 le syndicat aura perdu son objet du fait du transfert de la zone d'activités de la Vallée du Saule à l'Agglo du Pays de Dreux. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Comité Syndical du SIZA a voté le 8 décembre 2016 l'auto dissolution du syndicat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide :

D'acter que la commune valide l'auto dissolution du Syndicat Intercommunal d'aménagement et de gestion de la Zone d'Activités de la

Vallée du Saule à Tremblay les Villages et Serazereux.

A la majorité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Répartition de l'excédent aux communes membres du SIZA suite à son auto dissolution

réf : 2017 - 042

Monsieur le Maire expose que la commune est adhérente au Syndicat Intercommunal d'Aménagement et Gestion de Zones d'Activités (Z.A. de la Vallée du Saule).

Le Comité syndical du SIZA du 8 décembre 2016, ayant voté son auto dissolution (en application de la loi NOTRÉ), Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition de répartition de l'excédent de liquidation aux communes membres du syndicat.

Deux répartitions possibles :

- option 1 : répartition entre les 30 communes qui ne sont pas sur le territoire de l'Agglo du Pays de Dreux

- option 2 : répartition entre les 60 communes du syndicat

Monsieur le Maire informe que l'option 1 a été retenue par le Comité Syndical du SIZA du 8 décembre dernier. Il est précisé que pour

que la répartition puisse se faire entre les 30 communes "hors Agglo du Pays de Dreux", il faut que les 60 communes du syndicat émettent un avis favorable. Si l'unanimité n'est pas constatée, l'option 2 de répartition s'appliquera (sous couvert de l'arrêté du Préfet d'Eure et Loir).

Concernant la répartition du boni de liquidation, il est précisé qu'elle se fera en fonction du nombre d'habitants par commune (recensement 2014 entré en vigueur le 1er janvier 2017).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide :

- d'acter la répartition de l'excédent de fonctionnement entre les 30 communes qui ne sont pas sur le territoire de l'Agglo du Pays de Dreux

- de valider la répartition du boni de liquidation sera calculée au nombre d'habitants par commune.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Election des délégués communautaires

réf : 2017 - 043

Monsieur le Maire,

Vu la mise en place de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile de France au 1er janvier 2017.

Vu l'arrêté préfectoral fixant la composition de l'organe délibérant de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile de France en date du 25 novembre 2016.

Vu les délégués communautaires nommés en 2014, au nombre de trois comme suit :

- 1 - Monsieur GUET Jean-Jacques
- 2- Monsieur MAILLARD Dominique
- 3- Madame LAUGERAY Guilaine

Vu la répartition de la nouvelle Communauté de communes qui prévoit 2 délégués communautaires pour la commune de Chaudon

Vu l'article 35 V dernier alinéa de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

Vu l'article L.5211-6-2 1er du CGCT, notamment le c).

En cas de diminution du nombre de sièges, la liste des candidats devant être établie parmi les conseillers communautaires sortants, suite

à la démission du maire (vice-président de la communauté de communes) il est nécessaire de nommer deux délégués communautaires.

Vu l'élection de Monsieur Dominique MAILLARD au poste de Maire le 14 octobre 2016, la liste présentée :

- 1 - Dominique MAILLARD
- 2- Guilaine LAUGERAY

Résultat à l'issue du vote :

Liste Dominique MAILLARD

Nombre de votants : 15

Nombre de voix pour : 13

Nombre d'abstentions : 2

Monsieur MAILLARD Dominique et Mme LAUGERAY Guilaine sont élus délégués communautaires.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Financement des projets éducatifs du collège Jean Moulin

réf : 2017 - 044

Monsieur le Maire,

Vu la délibération de la Communauté de communes des 4 Vallées en date du 15 décembre 2016, concernant le financement pour permettre l'accompagnement des projets éducatifs du collège Jean Moulin, une subvention était versée au FSE du collège de Nogent le Roi de 14 300 € et une somme de 6 600 € au budget de l'établissement. Dans le cadre de la mise en place de la fusion des EPCI des franges franciliennes, les services de l'état informent de l'impossibilité de poursuivre ce type de financement des activités relevant exclusivement de la collectivité départementale.

Une solution de continuité peut être trouvée en confiant à une commune, la mission de poursuivre cette aide, sur la base des sommes actuelles, avec modification des attributions de compensation. La CLETC (Commission Locale d'Evaluation du Transfert des Charges)

s'est réunie le 15 décembre 2016 afin d'étudier les différentes possibilités de reprises de ce financement, qui pourrait être exercé soit par une commune, soit par l'ensemble des communes de la CC4V selon une clé de répartition, après avoir analysé les différents modes de financement, la CLETC a décidé :

- de verser la somme de 20 900 € à une seule commune dans un souci de simplification administratif et comptable
- de désigner la commune de Nogent le Roi pour porter ce financement
- d'augmenter les attributions de compensation de la ville de Nogent le Roi de 20 900 €.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-5 II

Vu le code général des impôts, notamment l'article 1609 nonies C IV

Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation du Transfert des Charges en date du 15/12/2016 relatif aux modalités de financement des activités pédagogiques du collège.

Considérant la nécessité d'adapter de nouveaux reversements de fiscalité.

Après en avoir délibéré,

Décide :

- Que le financement des activités pédagogiques du collège sera maintenu et pour cela décide de verser la somme de 20 900 € en modifiant les attributions de compensation
- Que le versement s'effectuera via une commune et non l'ensemble des 12 communes membres
- De désigner la ville de Nogent le Roi pour porter ce financement à la double condition que le FSE continue d'exercer des activités pédagogiques pour le collège et que la commune de Nogent le Roi continue de percevoir les attributions de compensation
- Attributions de compensations, qui découlent de ce transfert pour Chaudon comme suit :

attributions de compensation au 1er janvier 2015	nouvelles charges transférées au 1er janvier 2017	attributions de compensation 2017 et années suivantes
69 425. 63 €	0	69 425. 63 €

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Adhésion au dispositif "Participation citoyenne"

réf : 2017 - 045

Monsieur le Maire expose que le concept "Participation citoyenne" est une démarche visant à accroître le niveau de sécurité par une action concertée et partenariale. Le dispositif vise à :

- rassurer la population
- Améliorer la réactivité des forces de l'ordre contre la délinquance d'appropriation
- Accroître l'efficacité de la prévention de proximité

La démarche de " Participation citoyenne" consiste à sensibiliser en les associant à la protection de leur propre environnement.

La connaissance par la population de son territoire et, par conséquent des phénomènes de délinquance susceptibles de s'y produire, permet de développer un nouveau mode d'action d'information des forces de l'ordre.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance des termes du protocole et après en avoir délibéré

Décide l'adhésion de la commune de Chaudon au dispositif "Participation citoyenne"

Autorise Monsieur le Maire à signer le protocole "Participation citoyenne" établi entre l'état, la gendarmerie et la commune qui précise les modalités opérationnelles de mise en oeuvre du dispositif.

A la majorité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Demande de subvention au titre du F.D.I

réf : 2017 - 046

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, que suite aux travaux d'assainissement effectués par l'entreprise SOGEA pour le compte du Syndicat Intercommunal Eaux et Assainissement de Nogent le Roi (SIEA), un accord a été passé avec ce syndicat, pour prendre en charge à raison de 50 % la refecton de la voirie communale Rue des Champs Coquilles.

Le Conseil Municipal approuve le projet et sollicite une subvention au titre du F.D.I. (Fonds Départemental d'Investissement) pour cette réalisation d'n montant de :

* 26 860. 00 € HT soit 32 232. 00 € TTC.

Le plan de financement s'établie comme suit :

Subvention FDI	30%	8 058 €
Autofinancement		18 802 €
TOTAL		26 860 € HT

L'échancier prévisible des travaux est le suivant :

Début des travaux : 15 mars 2017
Fin des travaux : 15 avril 2017

A la majorité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Demande de subvention au titre du FDI pour l'achat et la pose de jeux

réf : 2017 - 047

Suite à la réalisation d'un parking et d'une aire de jeux, Monsieur le Maire propose l'achat et la pose de 3 jeux sur l'emplacement prévu.

Le Conseil Municipal approuve ce projet et sollicite une subvention au titre du F.D.I (Fonds Départemental d'Investissement)

pour cette réalisation d'un montant de 9 020. 30 € HT soit 10 824. 36 € TTC.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Subvention FDI30 %	2 706 . 09 €
Autofinancement	6 314 . 21 €
TOTAL	9 020. 30 € TTC

A la majorité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Complément de compte-rendu :

Travaux :

- Rencontre avec l'entreprise EIFFAGE et foncier Experts le 26 janvier concernant les travaux de parking devant salle des Associations,

Une nouvelle offre sera proposée pour les jeux. Réunion de chantier le 1er février 2017, les travaux commenceront à la suite, il faut compter environ 8 semaines de travaux. Déplacement provisoire de la bulle à verres, et la borne relais vers le parking de l'école.

- Sécurité des enfants rue des Ecoles, une proposition de sens unique est à étudier.

- Enrobé rue des Champs Coquilles après les travaux du Syndicat des eaux, l'enrobé est à faire, le devis de la société SOGEA a été accepté, le règlement sera pris en charge 50 % par la commune et 50 % par le SIEA de Nogent le Roi.

- Travaux de curage des réseaux EP, grilles et tampons rue St Médard et rue des Sources, des devis ont été demandés à deux entreprises.

Communauté de communes Portes Euréliennes Ile de France :

- le 12 janvier élection du président et des vice président, Madame RAMOND a été élue présidente, et 14 vice-présidents élus.

- le 25 janvier mise en place de 14 commissions.

Il est proposé de mettre en place le vote électronique, un devis est demandé.

Rappel :

Le produit CALCITON : (sous produit issu du recyclage des vieux papiers), la société SCA TISSUE France fabrique et transforme dans le département de l'Eure , de la ouate de cellulose à partir de vieux papiers, cela génère des sous produits baptisés Calciton issus de ce processus de recyclage. Produit valorisé par épandage agricole dans le département de l'Eure. La demande d'extension du plan d'épandage a été autorisée par arrêté préfectoral dans le département de l'Eure et Loir. La société SCA informe la commune (potentiellement concernée par cette activité) qu'elle sera susceptible de livrer ce sous-produit au cours de l'année (de juillet à octobre), voire à la sortie de l'hiver sur le territoire de la commune. Un rapport chaque année sera fourni.

Joint au courrier de la société la fiche de présentation du sous produit mise à jour comportant les derniers résultats d'analyse.

Questions diverses :

Participation citoyenne . Le Major RENAUD, commandant de la gendarmerie de Nogent le Roi interviendra lors d'une réunion de conseil pour expliquer son déroulement et la procédure à suivre.

Site archéologique : Mr Borderie du service des archives départementales d'archéologie s'est rendu sur les parcelles au dessus de Gilles Fosses afin, de réaliser des prélèvements pour dater les couches géologiques de la période glaciaire, de connaître l'étendue de la "couche noire" datée du début de la période du Wéchsélien. A cette occasion Mr le Maire a rencontré des membres du conservatoire d'espaces naturels du Centre Val de Loire, qui proposent un plan de gestion pour valoriser ce site.

Séance levée à: 22:55

Le Maire
Dominique MAILLARD